

*Chefs de gouvernement du Commonwealth
Harare (Zimbabwe), 1991*

La Déclaration de Harare

1. Les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, réunis à Harare, réaffirment leur foi dans le Commonwealth en tant qu'association volontaire d'États indépendants et souverains individuellement responsables de leurs politiques, mais qui se consultent et coopèrent pour servir les intérêts de leurs citoyens et promouvoir la bonne entente et la paix dans le monde.
2. Le Commonwealth regroupe des gens de races et d'origines diverses, des pays qui en sont à tous les stades de développement économique ainsi que des cultures, des traditions et des institutions très variées.
3. La grande force du Commonwealth réside dans la diversité de ses membres, à laquelle s'ajoutent une langue, une culture et le principe de la primauté du droit qu'ils ont en commun. Son fonctionnement repose sur la recherche d'un consensus, au moyen de consultations et d'échanges sur les expériences de chacun. L'organisation a tous les atouts pour servir de modèle et susciter de nouveaux liens d'amitié et de coopération partout dans le monde, dans l'esprit de la Charte des Nations unies.
4. Tous les membres ont aussi en commun l'attachement à certains principes fondamentaux, énoncés dans la Déclaration des principes du Commonwealth qui a été approuvée par nos prédécesseurs à la Réunion de Singapour en 1971. Ces principes ont résisté à l'épreuve du temps et aujourd'hui, nous réitérons notre engagement plein et entier à les respecter. Dans la même mesure qu'il y a 20 ans :
 - nous croyons que la paix et l'ordre international, le développement économique mondial et la primauté du droit international sont essentiels à la sécurité et la prospérité de l'humanité;
 - nous croyons à la liberté de la personne dans le respect des lois, à l'égalité des droits de tous les citoyens sans considération de genre, de race, de couleur, de foi ou de convictions politiques, et au droit inaliénable de chaque personne de façonner la société dans laquelle elle vit en suivant des processus politiques libres et démocratiques;
 - nous considérons les préjugés raciaux et l'intolérance comme un danger et un obstacle au sain développement, et la discrimination raciale comme un mal tout à fait répréhensible;
 - nous nous opposons à toute forme d'oppression raciale et nous nous engageons à défendre les principes d'égalité et de dignité humaine;
 - nous reconnaissons l'importance et l'urgence du développement économique et social, d'abord pour répondre aux besoins fondamentaux et aux aspirations profondes de la grande majorité des peuples du monde, ensuite pour éliminer progressivement les grandes inégalités de niveau de vie entre nos membres.
5. À Harare, notre mission a été d'appliquer ces principes aux réalités contemporaines, alors que le Commonwealth se prépare à relever les défis des années 1990 et après.